

Prix Art ensemble

Edition #4

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT

1. INTRODUCTION

La **Délégation en France de la Fondation Gulbenkian** s'associe pour la quatrième année au **CENTQUATRE-PARIS**, pour la réalisation d'un programme de sélection et de récompense de création et de mise en œuvre de projets innovants dans le domaine des arts collaboratifs.

Baptisé **Art Ensemble**, ce programme a pour objectif de soutenir, récompenser et valoriser les artistes qui investissent le domaine de la conception et de la mise en œuvre de projets **d'art collaboratif, d'art participatif** (*participatory art*), de **faire ensemble**, de pratiques artistiques pour **l'inclusion sociale**.

Art Ensemble souhaite valoriser et soutenir des projets collaboratifs qui prennent place sur le territoire français.

Retour sur l'édition #3

L'édition #3 fut un succès : 95 candidatures, 9 projets présélectionnés et 4 équipes lauréates. **Sarah Montero** chercheuse et maître de conférence en géographie à l'Université Bordeaux Montaigne avait mené lors de l'édition #2 une recherche autour de la réalité et des pratiques des artistes investi-es dans des projets de co-création. Forte de cette expérience, elle accompagne désormais pour l'édition #3 une des équipes lauréates dans le suivi de leur projet.

Cette quatrième édition souhaite poursuivre le soutien aux lauréat-es dans leurs processus créatifs. Un accompagnement est ainsi proposé à chaque artiste dans la réalisation de son projet.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

CRITERE 1

> Le programme est destiné aux artistes qui interviennent dans le champ des **arts visuels**.

Sont également éligibles des **démarches pluridisciplinaires** entre diverses disciplines d'arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, art vidéo et images en mouvement, art numérique, performance, etc) ou tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques (danse, théâtre, design, architecture, etc).

À noter que les arts vivants ne sont éligibles que s'ils sont associés avec les arts visuels et que leur part reste minoritaire.

CRITERE 2

> L'artiste doit développer un projet **en France**.

> L'artiste peut postuler seul·e, en duo ou en collectif avec ou sans structure d'accompagnement (institution artistique, sociale, territoriale...).

CRITERE 3

> L'artiste doit proposer une initiative menant à une **interaction** fondée sur la co-crédation, l'engagement et la collaboration au sein d'un groupe appartenant à un contexte social ou territorial particulier. Les personnes du groupe deviennent acteur·ices du projet, de la même manière que l'artiste.

Une attention particulière sera portée à la démarche de développement territorial local soutenant de nouvelles relations entre les participant·es et l'artiste.

CRITERE 4

> L'artiste doit transmettre une **lettre d'engagement** du groupe avec qui il ou elle travaille qui décrit son rôle dans le projet. Le groupe s'engage à co-crédier, participer, soutenir et/ou accueillir le projet de l'artiste.

CRITERE 5

> Seront étudiés les projets **en cours d'élaboration** et projets pilotes et non les projets déjà aboutis. Les projets sélectionnés devront débiter avant la fin de l'année 2026.

Autant que l'œuvre finale éventuelle, c'est le **processus de travail et de création**, la nature et la temporalité de la relation entre les participant·es qui devront être mis en lumière, et rendus perceptibles dans la remise du projet.

Une attention particulière sera portée à la dimension innovante du projet dans la mise en relation des acteurs et actrices impliqué·es : éducation, champ social, champ culturel, champ artistique, champ professionnel, entreprise, autre forme de collectivités.

3. NATURE DES PRIX

Quatre récompenses seront remises à quatre équipes artistiques ou artistes d'un montant de **10 000€ TTC** par prix. Ce montant vise à contribuer aux frais inhérents à la réalisation technique et artistique de l'œuvre et aux honoraires des artistes. L'artiste peut faire appel à d'autres financements pour réaliser le projet, notamment auprès de structures partenaires.

Cette bourse sera versée en **deux phases** :

- Une première tranche de **70%**, à l'issue du jury, à la suite de la signature de la convention ;
- Une seconde tranche de **30%**, à l'issue de la participation au point d'étape final.

Le calendrier de versement sera défini en concertation avec chaque artiste. Si le projet artistique venait à être modifié par rapport à la présentation faite au jury, une validation par la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian et le CENTQUATRE-PARIS sera nécessaire. Les institutions se réservent le droit de ne pas verser la somme restante de la bourse si l'évolution proposée ne répond pas aux critères d'éligibilité.

4. NATURE DU PROJET

Les projets qui s'appuient sur un ou plusieurs **axes de recherche** clairement délimités seront appréciés, tels que (liste établie à titre d'exemple, et non limitative) :

- L'éducation ;
- L'insertion sociale ;
- La transition écologique ;
- L'égalité de genre ;
- Les relations intergénérationnelles ;
- Les conditions et l'environnement au travail ;
- La cohabitation sociale sur un territoire ; etc.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être rédigés en **français** ou en **anglais**.

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via un formulaire accessible sur le site du CENTQUATRE-PARIS et comprendra les éléments suivants :

- Un **formulaire** de candidature complété (google form) ;
- Une **note d'intention** synthétique (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels) décrivant le projet, les participant-es, les éventuels partenaires associés et leur rôle (trois pages maximum, format PDF) ;
- Une **lettre d'engagement** du ou des groupes prenant part au projet (deux pages maximum, format PDF) ;
- Un **dossier artistique** comprenant des exemples éventuels d'actions précédemment menées dans le champ des arts collaboratifs, accompagné de visuels et documentation existante (image, textes, entretiens, vidéo) (dix pages maximum, format PDF) ;
- Une **biographie** et un **curriculum vitae** de l'artiste (cinq pages maximum, format PDF) ;
- Un **budget prévisionnel** précisant l'allocation des 10 000€ TTC du prix selon un modèle prédéfini à télécharger sur le site du CENTQUATRE-PARIS (format PDF) ;
- Un **calendrier prévisionnel** (format PDF).

La taille maximale de chaque document est de **10 Mo**. Tout dossier ne respectant pas le format et la taille demandés ne sera pas analysé.

Les candidats s'attacheront à présenter les **éléments quantitatifs et qualitatifs** nécessaires à l'appréhension par le jury de la bonne réalisation du projet comme :

- Le **contexte** et l'historique de la relation avec le groupe choisi et les éventuels partenaires ;
- La **temporalité** du projet ;
- Le profil et le **rôle** précis des participant·es ;
- Le développement ou la **transformation** présumés des **relations** entre les acteurs et actrices du projet ;
- Les effets espérés sur le **tissu social et territorial** et sur les artistes ;
- Les **perspectives de développement** / prolongation / approfondissement du projet ;
- La façon dont l'artiste envisage d'associer le CENTQUATRE-PARIS et la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian (besoins, modalités d'accompagnement envisagées, complémentarité avec la structure partenaire...).

6. SELECTION

A la suite de l'examen des candidatures, le **jury**, composé de professionnels de l'art, distinguera quatre projets lauréats sur la base des critères d'évaluation suivants :

- La **qualité artistique** du projet ;
- Le caractère innovant de l'**approche collaborative** et la **participation des publics** au projet ;
- La **valorisation du contexte** et des **axes de recherche** envisagés ;
- Le **budget prévisionnel** (rémunération, production technique, déplacements...)
- Le **calendrier** du projet ;
- Les **traces**, la **continuité** et la **transmission** possibles de l'approche artistique au sein du groupe de participant·es (perspectives ouvertes par le projet).

Compte-tenu du nombre important de candidatures, une réponse détaillée sur les raisons de la non-sélection d'un projet ne pourra être apportée.

Le jury se tiendra à Paris le **24 juin 2026** en présence des artistes présélectionnés. Les frais de déplacements des candidats pour cet événement ne pourront pas être pris en charge.

7. PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

Les lauréat·es bénéficieront d'un suivi adapté à leur projet et s'engagent à prendre part aux activités prévues dans le cadre du programme.

- Démarche de documentation

Les artistes veilleront à être dans une **démarche de documentation** sur leur processus de création et seront invité·es à échéances régulières à fournir les éléments suivants : captation vidéo, photo, textes / journal de bord, interviews des participant·es ou tout autre témoignage du travail en cours et de l'investissement des parties prenantes.

- Participation au programme Prix Art Ensemble

- Réunion de lancement obligatoire la semaine du 14 septembre 2026 (date précise à confirmer) ;
- Rencontres avec un réseau de professionnels et d'artistes (minimum 4 rendez-vous, principalement en région parisienne mais certaines rencontres pourront avoir lieu en dehors de l'Île de France) ;
- Rendez-vous mensuels (en visio ou par téléphone) avec le CENTQUATRE-PARIS pour suivre l'avancée du projet.

- Participation au point d'étape final

Un point d'étape de l'ensemble des projets est prévu en juin 2027 (date précise à confirmer). Sa présentation pourra prendre la forme de performances, d'une exposition ou de tout autre format de restitution documenté du processus de travail en cours et comportant :

- La présentation des participant-es et éventuels partenaires ;
- Le descriptif du processus de travail et la temporalité du projet ;
- Œuvre exposée ou restituée et / ou au format audiovisuel ou numérique ;
- La retranscription des actions menées sur des supports tels que images, vidéos, entretiens et témoignages, production d'écrits, etc. ;
- Les suites imaginées au projet ;
- Le budget prévisionnel à jour.

8. CALENDRIER PREVISIONNEL

Du 17 mars au 26 avril 2026	Phase de candidature
24 juin 2026	Jury de sélection et remise des prix au CENTQUATRE-PARIS
Semaine du 14 septembre 2026	Rendez-vous de lancement du programme d'accompagnement
Octobre 2026 à mai 2027	Rencontres avec des professionnel·les de la culture et des artistes
Juin 2027	Point étape final des projets lauréats

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- [FAQ](#)
- [Plateforme](#) pour candidater
- En savoir plus sur [la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian](#) et les projets lauréats de l'édition #3 du [Prix Art Ensemble](#)
- Pour nous contacter : prixartensemble@104.fr